

**Commune de BAYEL**  
République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de BAR-SUR-AUBE

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 12 JUILLET 2016**

*Date de la convocation : 05 juillet 2016*

*Date d'affichage : 05 juillet 2016*

L'an deux mille seize, le douze juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

**Présents** : Michel GATINOIS, Anne GROSJEAN (arrivée à 18h55), Christine JACQUOT, Daniel MASSON, Bernard MONNE, Jean-Luc MOUTOUVIRIN, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Christophe THIERRY, Clarisse VARENNES, Monique VARENNES, Didier VERGEOT, Christian WOLF

**Secrétaire** : Monsieur Christophe THIERRY

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 mai 2016 : à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de vente terrain cadastré AC 285,
- Frais de scolarité 2015/2016.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts.

#### **1 - Réfection de la voirie rue de la Belle Verrière**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	12	1	1

Monsieur le Maire présente le dernier projet de réfection de la chaussée et des réseaux rue de la Belle Verrière dont le coût prévisionnel s'élèverait à 238.834,04 € HT soit 286.600,84 € TTC.

Le montant des travaux relatifs à la réfection des réseaux d'eau restent à confirmer par le S.D.D.E.A.

Il est précisé que cette voie communale serait à sens unique dans le sens rue Gustave Marquot vers la Vallée d'Argivaux. Afin de limiter la vitesse des places de stationnements seraient matérialisées en quinconce et pour faciliter l'accessibilité les trottoirs seraient remplacés par des caniveaux vu l'étroitesse de cette voirie. Le tonnage serait également limité.

Les travaux commenceraient deuxième trimestre 2017 pour une durée d'environ deux mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le projet de travaux Rue Belle Verrière pour un montant de 286.600,84 € TTC (le montant de la réfection du réseau d'eau potable restant à confirmer),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention au titre de la D.E.T.R., auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental.

Vote : 12 pour – 1 contre (M. C.WOLF, contre le sens unique)

### **2 - Renouvellement d'un contrat "Emploi d'Avenir" du service technique**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	13	0	1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat « emploi d'avenir » de l'Agent contractuel, Maxime GAY, agent polyvalent des services techniques arrive à échéance le 31 août prochain.

La Mission Locale propose un renouvellement de deux ans dans les mêmes conditions, à savoir 35h/hebdomadaires, assorti d'une aide de l'Etat à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle au niveau du SMIC. (Montant de l'aide actuelle : 1.099.96€)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les conditions de renouvellement proposées,
- **ACCEPTE** le renouvellement du contrat « Emploi d'Avenir », pour une durée de deux années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 jusqu'au 31 août 2018, à raison de 35H par semaine, L'intéressé sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la signature du contrat et de la convention avec l'Etat,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget principal.

### **3 - Subvention pour tickets de manège, fête patronale,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	13	0	1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la fête patronale qui a eu lieu les 10, 11 et 12 septembre 2016, comme chaque année des tickets de manège seront offerts à tous les enfants du village (jusqu'en CM2) ou fréquentant nos écoles, et qu'il convient de prendre en charge la dépense supportée par « l'Association des Sapeurs-Pompiers » de BAYEL » pour un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 300 € (trois cents euros) à « L'Association des Sapeurs-Pompiers » de BAYEL, compte 6745.

#### **4 - Proposition d'acquisition de terrain**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	13	0	1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal avoir reçu Madame Corinne KLIPFEL, responsable immobilier de « IMMO Mousquetaires EST » société propriétaire de la parcelle sise à BAYEL, cadastrée AC 285, lequel terrain avait été acquis pour l'implantation d'un magasin « ECOMARCHE », projet devenu caduque.

Madame Corinne KLIPFEL, au cours de cet entretien, a proposé de revendre ladite parcelle à la Commune de BAYEL moyennant le prix de 40.000 €. (Les précédentes propositions de vente s'étant élevées jusqu'à 85.000 €)

Monsieur le Maire, après avoir exposé ses motifs et après prise en compte du prix des terres agricoles dans notre région, dit avoir proposé cette parcelle à hauteur 5000 € l'hectare, considérant que la parcelle est d'une contenance de 8936 m2 cela représenterait la somme de 4.468 € + 150 € représentant les frais de commercialisation + les frais notariés.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** que cette parcelle convenait parfaitement à l'implantation d'une surface de vente mais qu'elle ne présente pas la meilleure garantie de réalisation d'un lotissement puisque placée à proximité de la salle socioculturelle et avec existence éventuelle de pollution en sous-sol,
- **CONSIDERANT** que l'échange avec un autre terrain semble impossible avec le propriétaire des terres voisines,
- **CONSIDERANT** que les nombreux locaux à vocation artisanale sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Bar-Sur-Aube n'engendrent pas la facilité à accueillir une nouvelle entreprise à BAYEL, ce qui sous-entend que cette parcelle risque de rester inoccupée pendant longtemps,
- **CONSIDERANT** l'état actuel des finances communales et les difficultés économiques de notre bassin de vie,
- **DECIDE** de proposer la somme de 4.468 € + 150 € de frais de commercialisation avec prise en charge des frais notariés,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire une proposition dans ce sens à la société « IMMO Mousquetaires EST »

Vote : 13 pour – 1 abstention (C.THIERRY)

#### **5 - Frais de scolarité 2015/2016**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
14	14	14	0	0

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du calcul des frais de scolarité pour l'année scolaire 2015/2016, à savoir :

<b>École Maternelle de la Tuilerie</b>	
Eau et assainissement	313.94 €
Pharmacie	49.72 €
Fournitures d'entretien	724.23 €
Fournitures scolaires	874.32 €
Entretien bâtiment	921.55 €
Contrat maintenance photocopieur	332.62 €
Transport collectif	100.32 €
Frais de télécommunication	570.69 €
Gaz et électricité	7.026.70 €
Petit équipement (machine à laver etc...)	271.43 €
<b>Sous-total</b>	<b>11.185.52 €</b>
Personnel – entretien des locaux	8.041.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>19.227.07 €</b>

Année 2015/2016 : 28 élèves

**Coût par élève = 686.68 € arrondi à 686 €**

<b>École Primaire François Valory</b>	
Eau et assainissement	296.54 €
Gaz et électricité	4.519.94 €
Pharmacie	98.63 €
Fournitures d'entretien	742.30 €
Fournitures petit équipement plan évacuation	456 €
Fournitures scolaires	858.09 €
Entretien bâtiment	1.546.07 €
Entretien photocopieur contrat copies	283.75 €
Fêtes et cérémonies	169.01 €
Frais de télécommunication	788.69 €
Transport collectif	515.38 €
<b>Sous-total</b>	<b>10.274.40 €</b>

Frais de personnel d'entretien	10.192.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>20.466.95 €</b>

Année 2015/2016 : 35 élèves

**Donc coût par élève = 584.77 € arrondi à 584 €**

Dès lors, Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BAYEL accueille 21 élèves de communes voisines :

- BAROVILLE 4 élèves en primaire et 10 élèves en maternelle,
- FONTAINE 2 élèves en primaire et 2 élèves en maternelle,
- LIGNOL-LE-CHATEAU 1 élève en primaire et 1 élève en maternelle,
- JUVANCOURT 1 élève en primaire.
- 

Il est précisé qu'un élève de CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE et un élève de BAR-SUR-AUBE ne rentrent pas dans le cadre dérogatoire, donc refus de prise en charge des frais.

Il est à noter que le tarif pour les enfants de l'école maternelle a baissé par rapport à l'année précédente ceci étant dû à l'augmentation significative des effectifs.

Ainsi une somme de 13.590 € devrait être mandatée au profit de la commune de BAYEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs ainsi qu'il suit pour l'année 2015/2016 :
  - **Maternelle = 686 €**
  - **Primaire = 584 €**
- **CHARGE** Monsieur le Maire du recouvrement de ces frais.

Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal sont informés que les frais de scolarité pour l'année 2015/2016 à Bar Sur Aube s'élèvent à 930 € en maternelle et 588,51 € en primaire. Un enfant domicilié à BAYEL a fréquenté une école primaire de Bar Sur Aube durant cette année.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :**

- que la délibération du 30 mai 2016 relative au vœu du Conseil Municipal pour le maintien de l'activité de la Maison Centrale de Clairvaux a été envoyé à tous les élus ou grands élus et que seule une réponse a été reçue du Chef du Cabinet du Président de la République Madame Isabelle SIMA et d'un Député de l'Aube Monsieur Gérard MENUET,
- de grosses dépenses d'entretien sur le réseau d'eau potable et de recherche de fuites pour un montant 38.000 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- de la plainte d'un administré pour le bruit produit lors de la tonte par les employés communaux trop tôt le matin. Monsieur le Maire rappelle notamment qu'en cas de forte chaleur les agents sont amenés à commencer leur travail plus tôt qu'à l'accoutumée à savoir 7h30, il souligne que s'il y a bruit il n'est pas fréquent. Le Conseil Municipal regrette le manque de tolérance et de discernement de certains administrés, considérant que les travaux communaux sont effectués dans l'intérêt général,

- de la disponibilité du logement communal 16 rue de la Tuilerie, 1<sup>er</sup> étage de type F4,
- du refus de la Sous-Préfecture d'ouvrir une maison de services publics à BAYEL,
- de la situation équivoque de l'association gérant la stèle à la mémoire des résistants, la Commune prenant, à présent, en charge l'entretien de ladite stèle. Monsieur Christophe THIERRY propose de contacter les membres restants de cette association afin d'éclaircir leur statut,
- des remerciements de l'association VMEH, visiteurs hospitaliers, pour la subvention qui leur a été attribuée,
- d'une prochaine réunion avec Madame Marjorie DARMON, en charge de la cellule transfert de compétences du SDDEA (Syndicat des eaux de l'Aube) afin de présenter les modalités de transfert et de fonctionnement du Conseil de la Politique de l'Eau,
- de la signature d'une convention entre Monsieur BARDONNAUT Charles Henri et la Commune pour l'implantation d'une réserve incendie sur sa propriété à Belroy, à titre gracieux, cette installation étant exigée par le SDIS. Le Conseil Municipal remercie Monsieur BARDONNAUT pour la mise à disposition du terrain nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19:30 .

**Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits**

**Le Secrétaire de séance,  
M. Christophe THIERRY,**



**Le Maire,  
M. Serge ROUSSEL**